

Article publié le 20/09/2022 par Jean-Tenahe FAATAU

[Économie : Les mesures de l'IEOM face à l'inflation dans la zone franc Pacifique | Outremers360](#)

Économie : Les mesures de l'IEOM face à l'inflation dans la zone franc Pacifique



L'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM), chargée de la politique monétaire dans la zone franc Pacifique, a décidé en juillet d'augmenter ses taux directeurs à l'égard des banques commerciales, permettant en fin de course, et selon l'IEOM, aux « acteurs économiques, entreprises et ménages, à moins s'endetter pour investir et consommer ».

Compte tenu de la progression de l'inflation observée en zone franc Pacifique et des décisions de politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE), l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) a décidé à l'issue de son [Conseil de surveillance du 15 septembre 2022](#) d'augmenter ses taux directeurs. Les Instituts d'émission d'outre-mer (IEDOM-IEOM) donnent un éclairage sur l'inflation actuellement observée sur les territoires ultramarins et sur les décisions de politique monétaire prises récemment.

La hausse des prix est aujourd'hui un défi majeur au sein de la zone euro où elle culmine à 9,1 % en août 2022. Qu'en est-il en pour la France ?

Le rebond massif et simultané de la demande mondiale après la crise sanitaire de 2020, les difficultés du fret et les confinements successifs notamment en Chine, puis la guerre en Ukraine et les problèmes d'approvisionnement en énergie ont fait grimper les prix. Si la France connaît l'inflation la plus faible de la zone euro, à 5,8 % au mois d'août, grâce notamment au bouclier tarifaire permettant de modérer la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz, cela reste effectivement un défi majeur.

Qu'en est-il de l'inflation sur les territoires ultramarins ?

En Outre-mer, l'inflation est principalement tirée par les prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Elle suit la même tendance à la hausse que dans l'Hexagone, avec des situations différentes selon les départements : en glissement annuel à fin juillet, l'inflation s'élève à 4,5 % en Guadeloupe, 4,9 % en Martinique, 5,6 % à la Réunion et 6,1 % à Mayotte.

Les collectivités de la zone franc Pacifique sont également marquées par un rebond d'inflation significatif. En Polynésie française, l'inflation atteint 7,2 % en glissement annuel en août 2022 après 6,9 % en juillet. L'augmentation des prix s'accélère également en Nouvelle-Calédonie, avec une inflation à 5,0 % en août 2022, après 3,9 % en juillet.

Pourquoi faut-il combattre l'inflation ?

Dans la zone euro comme dans la zone franc Pacifique, les tensions sur les prix se propagent à de nombreux secteurs, sans que les salaires suivent la même progression. L'inflation ampute le pouvoir d'achat des consommateurs et limite la capacité d'investissement des entreprises. Elle diminue également la valorisation de l'épargne. Les acteurs économiques le ressentent de manière accrue, d'autant que les prix dans les Outre-mer s'établissent souvent à des niveaux plus élevés que ceux observés dans l'Hexagone, du fait notamment des coûts d'acheminement et de l'étroitesse des marchés intérieurs propres à chaque territoire.

Comment combattre l'inflation ?

Les banques centrales augmentent leurs taux directeurs pour lutter contre l'inflation. Ces taux d'intérêt sont ceux que les banques commerciales payent à leur banque centrale pour couvrir leurs besoins financiers ou perçoivent pour placer leurs liquidités. Lorsque la BCE pour la zone euro et l'IEOM pour la zone franc Pacifique augmentent leurs taux, comme elles le font depuis le mois de

juillet, les banques commerciales voient leurs conditions de refinancement se durcir également : le coût de l'argent augmente. Les banques commerciales répercutent l'augmentation du coût de leur refinancement sur les taux des prêts accordés à leur clientèle, particuliers comme entreprises. Cela incite les acteurs économiques, entreprises et ménages, à moins s'endetter pour investir et consommer. Cela se traduit par une diminution de la monnaie en circulation, accompagnée d'un moindre dynamisme de l'activité économique, qui permet *in fine* de réduire l'inflation.

Quelles actions sont mises en œuvre pour contrer l'inflation en zone franc Pacifique ?

Suite aux évolutions économiques en zone franc Pacifique, l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) a adapté la politique monétaire de l'État mise en œuvre en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna. La remontée de ses taux débutée en juillet 2022 s'est poursuivie le 15 septembre : les banques commerciales perçoivent désormais 0,75 % de rémunération lorsqu'elles placent leurs réserves sur les comptes de l'IEOM, elles se refinancent à 6 mois au taux de 0,95 % et peuvent bénéficier de liquidités à 48 heures pour couvrir des besoins ponctuels au taux de 1,50 %.

La remontée des taux directeurs de l'IEOM ne risque-t-elle pas de freiner le développement et le financement des économies de la zone franc Pacifique ?

Les hausses de taux décidées par l'IEOM et mises en place dans la zone franc Pacifique prennent en considération le moindre rebond économique de la zone Pacifique par rapport à la zone euro. Les taux d'intérêt proposés pour le refinancement à long terme restent ainsi inférieurs pour les établissements bancaires de la place à ceux de la zone euro. L'IEOM maintient par ailleurs l'encours de ligne de refinancement qui permet, depuis 2020, d'apporter des ressources aux banques de la place et ainsi soutenir le financement de l'économie. De plus, il existe en zone franc Pacifique un dispositif spécifique qui facilite l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements bancaires : le réescompte de crédit, qui permet de plafonner à 3,60 % le taux applicable aux PME, malgré la remontée des taux décidée par l'IEOM le 15 septembre.

Voir aussi :

[Décisions de politique monétaire du Conseil de surveillance du 15 septembre 2022 - IEOM](#)